

Modernisation du réseau : Hochelaga poste et lignes

Période d'information publique du BAPE du 12 février au 14 mars 2025

Soirée d'information publique 24 février 19 h 30

Document de suivi pour questions demeurées sans réponse suffisante lors de la séance d'information

Quels sont les besoins croissants des industries, commerces et résidences? Selon quelle proportion vous pensez répondre aux besoins industriels, quelle est la croissance estimée, selon quelles données vous prévoyez cette croissance industrielle?

Tout d'abord, Hydro-Québec réitère qu'il y a un mécanisme existant afin de valider la justification technico-économique d'un projet majeur dont l'investissement s'élève au-delà d'un seuil de 65 M\$. Dans un tel contexte, une demande d'autorisation doit être déposée auprès de la Régie de l'énergie du Québec (ci-après «la Régie»). Le projet du nouveau poste Hochelaga et ses lignes d'alimentation a été autorisé par la Régie le 22 novembre 2024 (D-2024-120, R-4267-2024).

Le déclencheur principal de la construction du poste Hochelaga est la vétusté du poste Jeanne-d'Arc 120-12 kV. Il est nécessaire de construire le poste Hochelaga afin de répondre à la pérennité du poste Jeanne-d'Arc 120-12 kV qui est en fin de vie utile et qui ne peut pas être reconstruit sur place. Le projet permettra également de répondre à la croissance anticipée de la charge locale.

Tel que détaillé dans le cadre du [dossier soumis et autorisé par la Régie](#), l'analyse des solutions envisagées pour le poste Hochelaga a été effectuée sur un horizon de 45 ans, soit 40 ans suite à la mise en service du poste prévue en 2029.

Dans le cadre de cette analyse, une équipe d'Hydro-Québec, dédiée à la prévision de la charge, fournit comme intrant ladite prévision selon une méthodologie établie. La prévision de la charge avant et après l'arrivée du poste Hochelaga peut être consultée dans les Tableaux 2 et 3 de la [décision de la Régie](#).

La prévision de la demande en puissance est issue de modèles de régressions linéaires multiples auxquels sont ajoutés la décarbonation (dont l'électrification des transports et la conversion mazout vers le tout électrique), les charges ponctuelles ainsi que les transferts de charge prévus.



De façon plus générale, sur l'ensemble de l'île de Montréal, la croissance prévue dans les prochaines années est attribuable à plusieurs facteurs, notamment :

- L'électrification des transports : près de 50 % de la croissance
- Les charges ponctuelles : projets résidentiels, commerciaux, institutionnel, industriel, etc.; représentant 20% de la croissance
- Le 30% restant de la croissance prévue est réparti entre les catégories suivantes :
 - La croissance naturelle (évolution naturelle et nouveaux abonnements)
 - La décarbonation industrielle (grands émetteurs)
 - La conversion gaz naturel (résidentiel et commercial, institutionnel vers la biénergie)
 - La conversion mazout (biénergie et 100% mazout)

Le nouveau poste Hochelaga à sa phase initiale reprendra les charges détaillées dans les Tableaux 2 et 3 de la [décision de la Régie](#). En date d'aujourd'hui, les postes Jeanne-d'Arc et de Longue-Pointe alimentent principalement des charges résidentielles.

Pour ce qui est des demandes de raccordements futures, Hydro-Québec rappelle qu'elle a l'obligation d'alimenter en électricité tous les nouveaux clients en-dessous de 5 MW. Tout projet pour lequel un bloc de puissance demandé est au-delà de 5 MW est soumis au processus gouvernemental d'approbation pour les clients de 5 MW et plus. Il n'est pas possible de savoir si et, le cas échéant, quels blocs d'électricité seront approuvés par le Gouvernement du Québec (Loi 2) pour l'horizon de vie du poste Hochelaga.



Est-ce que Hydro-Québec peut déposer sa méthodologie pour expliquer les ajouts de 60 TéraWattheures, données et métadonnées ?

De manière générale à l'échelle du Québec, le *Plan d'action 2035* d'Hydro-Québec planifie l'ajout de 60 TWh d'ici 2035, selon la répartition suivante quant à l'utilisation de cette électricité supplémentaire :

- 40 % (ou environ 24 TWh) pour l'électricité du transport et la décarbonation des bâtiments
- 35 % (ou environ 21 TWh) pour la décarbonation des industries
- 25 % (ou environ 15 TWh) pour la croissance économique

Ainsi, Hydro-Québec planifie que 75 % de la nouvelle électricité sera consacrée directement à la décarbonation du Québec, c'est-à-dire le remplacement progressif des sources d'énergies fossiles, par des sources d'énergies renouvelables comme l'hydroélectricité, l'éolien ou le solaire. Rappelons que les carburants fossiles sont principalement utilisés au Québec pour le transport, les industries et le chauffage des bâtiments (notamment des commerces et institutions).

Au niveau méthodologique, de nombreux éléments sont considérés dans les prévisions d'Hydro-Québec, puisque la décarbonation concerne tous les secteurs d'activité : le transport, le bâtiment, l'agriculture, les industries, etc. Pour plus de détails sur la prévision des besoins en électricité, nous vous référons vers l'état d'avancement le plus récent (2024) du Plan d'approvisionnement, disponible en ligne : https://www.regie-energie.qc.ca/storage/app/media/Suivis/Suivi%20D-2023-109/20241101_Etat-davancement_2024.pdf. On y retrouve notamment des explications plus détaillées à propos du secteur industriel.



Est-ce qu'il y a un remplacement planifié pour les transformateurs sur les poteaux afin d'optimiser le tracé entre rue et ruelle ?

Les travaux de construction du poste Hochelaga et des lignes souterraines de transport d'électricité à 315 kV devraient débuter au printemps 2026. La mise en service du projet est prévue pour le printemps 2029.

Par la suite, Hydro-Québec réalisera les travaux de transfert des charges du réseau de distribution de la section 120-12 kV du poste Jeanne-d'Arc vers le nouveau poste Hochelaga. Hydro-Québec devra convertir les lignes existantes 12 kV vers la nouvelle tension de 25 kV. Ces travaux consistent à remplacer certains câbles, équipements et appareils tels que des isolateurs, des sectionneurs, des fusibles, des transformateurs et d'autres composants du réseau afin de les rendre compatibles à la tension de 25kV. Certains poteaux pourraient aussi être remplacés au besoin. Toutefois, lors des travaux de conversion, il n'est pas prévu de modifier la configuration du réseau actuel, qu'il soit aérien ou souterrain.

Si la municipalité ou un client souhaite un déplacement de poteaux ou une reconfiguration du réseau, une demande doit être adressée à Hydro-Québec et la municipalité ou le client doit assumer les frais de déplacement du réseau.

Quel est le débit de régulation des eaux pluviales en litre par seconde par hectare?

Le site d'implantation du nouveau poste est situé dans le bassin versant Viau. Selon la Section de la réglementation de la gestion de l'eau du Service de l'eau de la Ville de Montréal (SRGE), le débit de régulation des eaux pluviales est limité à 35 l/s.ha. Ce débit de relâche sera respecté dans le projet de poste Hochelaga.

Est-ce que les bassins sont conçus pour une récurrence de 25 ans seulement et l'évènement de pluie plus grand ira dans la rue ? Le Règlement C-1.1 de Ville Montréal sera-t-il appliqué par HQ soit avec gestion 100 ans?

Les bassins sont conçus pour une récurrence 25 ans, majoré de 10% et les événements de pluies plus rares seront dirigés vers le domaine public. Le règlement C-1.1 de la Ville de Montréal n'est plus en vigueur depuis 2020. La récurrence demandée par la Ville dans le règlement C-1.1 à des fins de rétention était de 25 ans et non pas 100 ans. Il a été remplacé par le règlement 20-030 qui est plus restrictive que le règlement C-1.1, car la pluie de conception a une pointe d'intensité plus élevée et la pluie a été majorée de 10 %. De plus, il faut capter en permanence sur le site une pluie de 11 mm afin de réduire les fréquences de débordement. Le projet du futur poste électrique Hochelaga a été conçu de façon à respecter le règlement en vigueur de la Ville de Montréal.